



Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge  
Secrétariat : SBV

Gevrey-Chambertin, le 4 juin 2020

Madame ZITO Florence  
Présidente de la  
Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge

A

Madame la Directrice de la DDT de Côte d'Or  
Service de l'Eau et des Risques  
Bureau Police de l'Eau  
A l'attention de M. CHARTON Christophe  
57 rue de Mulhouse  
BP 53317  
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur le dossier de déclaration visant à la création d'une banquette de diversification de la Vouge au droit du lavoir de Gilly-les-Cîteaux présenté par le Syndicat du Bassin versant de la Vouge

Référence : 2020\_08\_DDT

Madame la Directrice,

Par courriel, reçu le 3 juin 2020, vous m'avez transmis le dossier, au titre des rubriques 3.1.2.0 et 3.1.5.0 de la nomenclature à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement, prévoyant la création de d'une banquette de diversification de la Vouge au droit du lavoir de Gilly-les-Cîteaux présenté par le Syndicat du Bassin versant de la Vouge.

Le dossier a ainsi été étudié à l'aune du SAGE de la Vouge révisé, du 3 mars 2014, comprenant notamment :

- Objectif général III : Restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines en luttant contre les facteurs d'eutrophisation et toutes les autres formes de pollutions présentes sur le bassin ;
- Objectif général IV : Préserver et restaurer la qualité des cours d'eau et de leurs milieux annexes en améliorant leur fonctionnement morphologique et écologique ;
- Disposition IV-7 : Pérenniser les travaux en lits mineurs déjà engagés.

Il a également été étudié sa compatibilité avec le SDAGE et du PDM RM 2016-2021, contenant notamment :

- Orientation Fondamentale 0 : S'adapter aux effets du changement climatique ;

- Orientation Fondamentale 2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques ;
- Orientation Fondamentale 5B : Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques ;
- Orientation Fondamentale 6A : Agir sur la morphologie et le décroissement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques ;
- Ainsi que les dispositions :
  - o 0-01 : Mobiliser les acteurs des territoires pour la mise en œuvre des actions d'adaptation au changement climatique ;
  - o 5B-04 : Engager des actions de restauration physique des milieux et d'amélioration de l'hydrologie ;
  - o 6A-08 : Restaurer la morphologie en intégrant les dimensions économiques et sociologiques.

Le principe du projet consiste à réduire la largeur de la rivière (sur-largeur du lit mineur), afin de diversifier les habitats aquatiques.

Concernant l'impact hydraulique, il y aura :

- Une augmentation de la hauteur d'eau pour les débits d'étiages;
- Aucune modification de la fréquence de débordement, donc du débit de plein bord.

Aucun habitat protégé ne sera impacté par les travaux, même si le projet s'inscrit dans le site Natura 2000 FR 2600956 (Combes de la Côte Dijonnaise).

La CLE de la Vouge donne un avis favorable à la création d'une banquette de diversification de la Vouge au droit du lavoir de Gilly-les-Cîteaux présenté par le Syndicat du Bassin versant de la Vouge.

Veillez agréer, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

La Présidente de la CLE de la Vouge  
Florence ZITO



Copie à :

- Monsieur le Président du Syndicat du Bassin versant de la Vouge

Copie pour information à :

- Monsieur le Maire de la commune de Gilly-lès-Cîteaux  
 CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin  
 Téléphone : 03-80-51-83-23  
 Courriel : [bassinvouge@orange.fr](mailto:bassinvouge@orange.fr)  
 Site Internet : [www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com)  
[www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge](https://www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge)